

Ni surpris, ni déçu, ni révolté

Yvon NEPTUNE

Le choix des questions de l'identité, de la langue et de la foi comme supports à cette brève réflexion rappelle qu'une société ne change pas tant que ne s'opèrent en elle des transformations fondamentales dans son système de fonctionnement et dans les relations entre ses composantes socio-économiques et, en certains cas, linguistiques, culturelles et même culturelles.



Myrtha HALL, *Sans titre*, 2001

L'expérience humaine n'est pas exclusivement collective et n'est pas non plus la somme des expériences individuelles. Elle est un ensemble existentiel dynamique dont les éléments déterminants ne sont que des représentations microcosmiques diverses et variées de sa nature, son comportement / évolution dans l'espace et le temps. Les généralités de l'expérience ne renseignent pas trop, ou pas du tout, sur les particularités d'un individu. La réciproque n'est pas nécessairement vraie. Dans cet ordre de préoccupations, la notion prospective de démocratie, le champ de gravitation des éléments de son expérience / expérimentation et les limites inextensibles de ses prétentions, renvoient à une épure conceptuelle de son envergure où il tente de se construire une congruence.

Dans un format moins restreint que celui de cette réflexion, il ne serait pas trop risqué d'exposer, en flashback et à titre d'exemple, l'environnement sociétal des étapes de préparation et de formation d'un sujet, représentatif d'une majorité, à l'appréhension de repères signifiants qui participent à son cheminement, en tant que personne et citoyen, vers la réalisation de lui-même.

La pensée sociopolitique élitiste, même « élitisante », en Haïti n'est

passée en mode « démocratisant » qu'à l'époque où elle s'est retrouvée à travers son image amplifiée et projetée par les pires pratiques de maintien de pouvoir du duvaliérisme. La quête de droits démocratiques de la masse des historiques exclus socioéconomiques ne date pas de la chute du représentant au pouvoir du dernier régime dictatorial. Elle faisait toujours partie des constantes et quotidiennes démarches pour que les autorités dirigeantes établissent des conditions favorables à l'aménagement d'un environnement national ouvert à leurs aspirations de progrès, et réceptif à leurs efforts et sacrifices en vue de construire une vie décente et digne.

⌘ C'était, le temps de la magie du verbe libéré et du besoin irrésistible de se soumettre aux appels frénétiques des foules divinisées

En 1987, la société haïtienne a entériné le contrat dont l'exécution devrait rendre effective l'articulation des intérêts de chacun sur la base d'une volonté partagée de satisfaction, et vice-versa. La perspective était que les dirigeants étatiques et les institutions de la société civile s'engageraient à coordonner une politique pour la mise en place de ce projet national. Une pareille entreprise nécessiterait un diagnostic qui tiendrait compte de l'historique des problèmes fondamentaux définissant l'existence des pauvres, segment majoritaire de la société, dont l'une des principales caractéristiques est leur capacité à s'alimenter aux sources de toutes les formes d'exclusion qui entretiennent la pauvreté et organisent sa reproduction.

Les « politiques » du secteur dit démocratique se considéraient à l'avant-garde légitime de la mission d'institutionnaliser le système démocratique élaboré dans la Constitution de 1987; les tenants de la théologie de libération entretenaient par leur discours et certaines œuvres sociales, une proximité plus opérationnelle avec la population, cible / motrice de la démocratie populaire et participative. C'était, il faut l'admettre, le temps de la magie du verbe libéré et du besoin irrésistible de se soumettre aux appels frénétiques des foules divinisées et, dans le temps fébrile d'une génération, l'espace stérile d'escarmouches politiciennes, la liberté de paroles et les intérêts des pouvoirs sont devenus écrans « démocratiques » occultant le jeu et la séquence des faits créateurs et reproducteurs d'exploitation qui marginalise, exclut et appauvrit sans cesse. Toute construction de démocratie véritable ne peut s'édifier en dehors de la prise en compte primordiale des problématiques fondamentales posées par le devoir de valorisation de l'être humain qui n'est réalisable qu'à travers l'humanisation des actes et des rapports dont la vertu et la noblesse confèrent sens et justification à la vie en société.

⌘ Des pères ne reconnaissent pas leurs enfants, des mères ne savent pas qu'elles doivent déclarer la naissance de leurs enfants

IDENTITÉ / CITOYENNETÉ. Les rivalités politiques de l'interminable période dite de transition démocratique en ont fait un *leitmotiv* qui ne cesse de détourner l'attention des conditions déses-

pérantes de vie et des conflits qui perpétuent l'énorme et profond fossé entre une infime minorité nantie et une immense majorité victime et objet d'exploitation des engrenages historiques des préjugés, discriminations et marginalisations. Le fait de liberté générale et le choix d'une référence nationale ont, au fil du temps, facilité l'appropriation individuel-le / familiale d'une identité résultant de l'usurpation d'un bien provenant d'un violent déracinement. Un processus de formation de cellules familiales a alors évolué dans un cadre compartimenté (ville / campagne), d'un côté, régi par la norme légale / religieuse et, de l'autre, guidé par le bon sens naturel et / ou une tradition acquise / transmise. Les débordements s'effectuent en général à partir du côté de la norme légale / religieuse plutôt que de celui où règnent nature et tradition, rarement dans le sens opposé. On continue de souffrir des contraintes à la préparation même du terrain d'implantation des préliminaires de la démocratie. Ils sont légions ceux dont l'identification est incomplète ou qui ne peuvent pas s'identifier car les pères ne reconnaissent pas leurs enfants, ou les mères ne savent pas qu'elles doivent les déclarer à la naissance. La voie à la citoyenneté se révèle donc vaseuse et tortueuse.

⌘ En 2011, des autorités choisissent de voter, publier et promulguer un amendement à cette Constitution qui ne satisfasse, en ce qui concerne le créole, ni la lettre, ni l'esprit de cet article 5 à portée inclusive

LANGUE. L'un des plus importants outils de la construction de la démocratie est une langue vécue

comme moyen de communication à tous les paliers de l'échelle sociale. La langue est d'utilités multiples dans la formation, l'information, l'éducation du citoyen et dans son intégration fonctionnelle et culturelle dans la vie de la société dont il ne peut être que le produit. En Haïti, le créole et le français n'ont pas, à proprement parler, connu une cohabitation, mais plutôt une coexistence contrôlée. Ils ont de tout temps connu, chacun de son côté, des frontières qui délimitent les attributs, les fonctions et relations de classe. Le créole, unique langue parlée et longtemps non écrite par la majorité, de surcroît analphabète, a été jugulé, bâillonné et rabaissé le plus souvent, alors que son utilisation rendrait plus aisé l'accès de cette majorité au savoir et au progrès. À la suite des réformes accordant sa place au créole, tant dans les pratiques de certaines religions que dans le programme national de l'éducation, la Constitution démocratique de 1987 a consacré le créole langue officielle à côté du français. Cette reconnaissance, comme l'une des composantes essentielles de l'identité haïtienne, ne suffit pas à lui garantir la juste place qui lui revient de droit.

Une présence démocratique des organes de presse parlée et télévisée s'est multipliée durant les quinze dernières années dans presque toutes les communes du pays, ce qui a contribué à une prépondérance de l'usage du créole. Tel n'est pas le cas pour la presse écrite qui, jusqu'à présent, privilégie l'emploi du français à cause, sans doute, des lacunes dans l'enseignement de la langue créole et / ou la prévalence de l'analphabétisme dans la population, à majorité créolophone et pauvre. Cette majorité a participé au vote unique approuvant les deux versions, française et créole, du texte de la Constitution de 1987

qui affirme, en son article 5, que « tous les Haïtiens sont unis par une langue commune, le créole » et qui prescrit que « le créole et le français sont les langues officielles de la République ». Voilà qu'en 2011, des autorités, élues / mandatées par cette même majorité, choisissent de voter et de promulguer un amendement à cette Constitution qui ne satisfait, en ce qui concerne le créole, ni la lettre, ni l'esprit de cet article 5 à portée inclusive. Ainsi, le Pouvoir a décidé de ne pas s'embarasser de démocratie. Les « politiques démocrates », de leur côté, s'en soucient à peine car ils ont des questions plus structurelles à débattre pour instaurer la démocratie.

RELIGION. L'instauration de la démocratie devrait tirer avantage de tout ce que les citoyens jouissent en fait de droits et libertés, et accomplissent comme devoirs sous l'égide et le contrôle de la Constitution. L'une d'elle, la liberté de conscience, confère à « toute personne le droit de professer sa religion et son culte ». En Haïti, les rapports entre les religions et leurs rapports avec l'État sont parmi les références qui récuse toute tentative de réduire les racines des violents déséquilibres socioéconomiques à un manque de charité et d'amour. D'un côté, les religions de confessions chrétiennes parviennent à se tolérer, en dépit des rapports privilégiés entre l'État et le catholicisme; de l'autre, la religion vodou demeure, aux yeux des chrétiens, le mal populaire d'Haïti qu'il faut à tout prix extirper ou convertir. Une dangereuse présomption allègue, avec force de foi, que le vodou maintient dans l'animalité tous ceux qui le pratiquent. Le chantier de la démocratie ne peut qu'être confusion et déliquescence quand des fausses notes de paix tentent de cacher les cliva-

ges au lieu que des dispositions adéquates soient appliquées en vue de les réduire et même de les transformer en éléments d'humanité et de jonction.

Le choix de prendre les questions de l'identité, de la langue et de la foi comme supports à cette brève réflexion est un rappel qu'une société ne change pas tant que ne s'opèrent en elle des transformations fondamentales dans son système de fonctionnement et les relations au sein et entre ses composantes socioéconomiques, et en certains cas linguistiques, culturelles et même culturelles. En Haïti, les réalités de classes en disent très peu sur le vécu des ressortissants. Celui des Constituants de 1987 les a déterminés à faire des problématiques de l'identité, de la langue et de la religion, des défis que le texte de la Constitution seul ne peut relever. Ces problématiques sont au cœur de la reproduction et de la constante amplification des déchirures du tissu social. Tout personne qui, depuis son enfance, a fait, parmi des millions d'autres, et fait encore, à l'ère nouvelle de démocratie en gestation, l'expérience de ces permanentes déchirures et aussi, selon des circonstances favorables, l'expérience de leur appréhension, compréhension et peut-être internalisation, ne peut être ni surpris, ni déçu, ni révolté par les déboires des vingt-deux dernières années de conflits pour le pouvoir entre ceux qui se couronnent constructeurs / défenseurs de démocratie